

TD 6 : Transport et Emballage**EXERCICE 1**

Au cours du mois de février 2017, l'entreprise a effectué les opérations suivantes :

03/02 : Régler des frais de transport sur la facture d'achat 45 000 HT.

05/02 : Payé contre espèce 59 000 du port TTC à la charge de Karim.

07/02 : Payé contre chèque postale les frais de transport sur vente de marchandises 70 000 HT.

10/02 : Reçu de Noël la facture N°135 comportant : montant brut 500 000 ; remise 5 % et 3 % ; escompte 2 % ; port HT 20 000. Règlement par chèque bancaire.

18/02 : Adressé à Kodou la facture N°2005 comportant montant brut 1 000 000 ; rabais 10 % ; remise 3 % ; port franco domicile 50 000 HT ; TVA 18 %.

20/02 : Adressé à Comlan la facture N°15 comportant montant brut 2 000 000 ; escompte de caisse 2 % ; remise hors facture 59 000 TTC ; port payé 177 000 TTC.

25/02 : Adressé à Codjo la facture N°46 comportant montant brut 1 500 000 ; rabais 6 % ; remise 3 % ; port forfaitaire 60 000 ; escompte 2 % ; règlement par chèque postal.

28/02 : Reçu du fournisseur Kossi la facture N°540 comportant montant brut 800 000 ; rabais 10 % ; port dû ; TVA 18 % pour retour des marchandises.

TRAVAIL A FAIRE : Journaliser ces opérations.

EXERCICE 2

Au cours du mois de mars, l'entreprise a effectué les opérations suivantes :

02/03 : Reçu de Kamal la facture N°245 comportant : montant brut ? , rabais 8 % ; remise 3 % ; ristourne hors facture 100 000 HT ; net commercial 713 920.

07/03 : Adressé à Comlan la facture N°1589 comportant : montant brut ? ; Rabais 10 % ; escompte de règlement en espèce 2 % soit 27 000 ; port récupérable 35 400 TTC ; TVA 18 %.

10/03 : Adressé à Codjo la facture N°2312 comportant : montant brut ? ; remise 5 % ; escompte 2 % sous huitaine ; port payé 59 000 TTC ; emballage 50 pour 177 000 ; net à payé 1 357 000 TTC.

15/03 : Reçu de Fréguste la facture N°4925 comportant : montant brut ? ; Rabais 7 % ; remise 3 % ; escompte 1 % ; port forfaitaire 40 000 HT ; le total de réduction à caractère commerciale s'élève à 48 950. Règlement par chèque bancaire

TRAVAIL A FAIRE : Journaliser ces opérations.

EXERCICE 3

L'entreprise ABC réalise les opérations suivantes au cours du mois de juillet 2002 :

02/07 : Facture N°653 à Houmè montant brut 8 000 000 ; remise 10 % rabais 5 % ; port payé 826 000 TTC ; emballage 100 caisses pour 306 800 ; escompte 2 % pour paiement sous huitaine ; TVA 18 %.

05/07 : Facture A 401 de Houssou montant brut 5 000 000 ; remise 5 % ; rabais 10 % ; port 700 000 HT ; emballage 60 cartons pour 113 280 ; escompte 2 % pour règlement sous huitaine.

06/07 : Facture d'av N°5635 à Houmè pour retour des marchandises : brut 3 000 000 contenues dans 20 emballages. Rabais 10 % sur les marchandises conservées ; transport pour retour 150 000 HT.

07/07 : Houmè restitue la moitié des emballages de l'opération du 02/07. 20 sont repris à 80 % et conserve le reste.

08/07 : Houmè règle la moitié de sa dette.

09/07 : Facture d'av N°84 de Houssou retour de marchandises : brut 800 000 contenus dans 10 emballages ; rabais 10 % sur les marchandises non retournées transport pour retour 50 000 HT.

10/07 : Restitution du ¼ des emballages de l'opération du 5/7 repris à 75 % ; le reste conservés pour usage.

18 /07 : Règlement pour solde de la dette envers Houssou.

TRAVAIL A FAIRE : Enregistrer ces opérations au journal de l'entreprise.

EXERCICE 4

Au cours du mois de février 2017 les opérations suivantes ont été effectuées par l'entreprise « LES 777 » spécialisé dans la vente de bières et de yaourts.

02.02 : Facture N°15 pour achat de 500 pots de yaourts à 25 Dh HT.

03/02 : Achat contre chèque bancaire de 10 tonnes ; rabais 10 % ; TVA 18 % ; prix unitaire 20 000.

05/02 : Reçu la facture N°19 pour achat de 1000 bouteilles de bière à 50 dh ; TVA 18 %.

07/02 : Consigner au client Janelle 50 caisses de bouteilles à 1770.

10/02 : Reçu du fournisseur Bada 100 caisses pour 118 000.

12/02 : Janelle nous retourne 10 caisses.

14/02 : Retourner à Bada la moitié des emballages.

15/02 : Janelle nous retourne 8 emballages et conserve le reste.

17/02 : Retourner à Bada 20 emballages repris à 80 % de leur prix de consignation.

20/02 : Reçu de Zannou la facture N°215 comportant montant brut 2 000 000 ; rabais 10 % ; escompte de caisse 2 % ; port HT 50 000 ; emballage consigné 50 pour 59 000 ; TVA 18 %.

21/02 : Adressé à Coovi la facture N°418 comportant montant brut 1 000 000 ; remise 5 % ; rabais hors facture 30 000 HT ; TVA 18 % ; emballages consignés 30 pour 117 000 ; escompte sous huitaine 2 %.

23/02 : Retourner à Bada, 10 emballages repris avec un abattement de 25 % et conservation du reste.

25/02 : Coovi nous retourne la totalité des emballages repris pour 132 750 et les 2/5 des marchandises (facture d'av N° 216).

27/02 Retourner à Zannou 30 emballages dont 10 repris à 90 % et la conservation du reste.

TRAVAIL A FAIRE : Journaliser ces opérations.